Décision 02-D-14 du 28 février 2002

relative à la situation de la concurrence dans le secteur d'activité des géomètres-experts et des géomètres-topographes

Posted on: 23 avril 2002 | Secteur(s) :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Monsieur Milleret, géomètre-expert, Monsieur Ratte, géomètre-topographe, géomètre, géomètres
Dispositif(s)	Injonction de publication Sanction pécuniaire Transmission au Procureur de la République
Entreprise(s) concernée(s)	Chambre départementale des géomètres-experts du Doubs, Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Bourgogne Franche-Comté

Lire

le texte intégral de la décision

218.6 Ko